

val de gâtine

Ventes de terrains sur les zones d'activités

Jean-Pierre Rimbeau a débuté la séance du conseil communautaire en procédant à l'installation de Pierre Siraud, nouveau maire de La Chapelle-Bâton.

PETR. Le Pays de Gâtine a procédé au recrutement d'un groupement de paysagistes nantais portant sur la thématique transversale des paysages agricoles pour une durée de deux ans. En tant que communauté de communes membre du Pays de Gâtine, celui-ci invite Val de Gâtine à s'associer au plan de paysage en désignant un élu au comité de pilotage et ainsi suivre la démarche dans sa globalité. Ludovic Bire, maire de Saint-Georges-de-Noisné, est élu à l'unanimité.

Ventes de terrains. Francine Chausseray a fait part du projet de vente de la communauté de communes du terrain (9.084 m²), sur lequel se trouve l'ancienne boîte de nuit « Le

Rétro » situé à l'entrée sud de Coulonges-sur-l'Autize. Coût de la vente 35.000 €. Accord des délégués. Danielle Taverneau a souligné « la bonne opération visuelle pour la commune de Coulonges, car cet espace était devenu une friche. » L'entrée de village se trouvait polluée par les restes du bâtiment, détruit par un incendie en 2019. Pour Jean-Pierre Rimbeau, « il s'agit d'une opération gagnant-gagnant, entre l'acheteur (un garagiste déjà installé à Coulonges), pourra ainsi conserver son enseigne. » Un autre terrain sur la zone d'activités de la Chabirandière à Mazières-en-Gâtine, d'une superficie de 3.271 m², propriété de Val de Gâtine, est vendu pour la somme de 16.784 € HT.

Pôle structurant jeunesse. Le projet concerne Champdeniers, avec une implantation de quatre containers maritimes

sur le terrain propriété de Val de Gâtine, situé à proximité du parking du centre socioculturel. Plusieurs remarques, notamment de Fabrice Frère, interrogé pour ses compétences sur le sujet, qui émet « des doutes quant à l'isolation de ce type de containers » ou de Guillaume Dumoulin, qui a interrogé « sur la traçabilité de ce genre de construction et sur ce qui a pu y être stocké précédemment », ont conduit au débat. Toutefois nul ne s'oppose au projet. Les élus valident l'avant-projet, avec une option, afin d'estimer le coût d'une isolation par l'extérieur.

Rythmes scolaires. L'école d'Ardin passera à un rythme scolaire de quatre jours par semaine à la rentrée. L'assemblée délibère pour un changement de tarification du périscolaire, en raison de la modification des horaires.